



PV à la volée sans contrôle

Par **Tibeuf**, le **08/01/2020** à **15:23**

Je viens de recevoir un PV à la volée pour circulation en sens interdit sans interpellations. 135€ et 4 points sur mon permis. C'est mon épouse qui conduisait mais c'est à moi que l'on retiré les points car il n'y a pas eu d'interpellation.

Puis je le contester ? Si oui, comment dois je faire ?

Merci pour votre réponse.

Rodolphe Detray

Par **janus2fr**, le **08/01/2020** à **17:33**

[quote]
mais c'est à moi que l'on retiré les points

[/quote]
Bonjour,

Si les points ont été retirés, c'est que l'amende a été payée, il est donc trop tard !

La contestation se fait avant de payer l'amende...

Par **youris**, le **08/01/2020** à **19:03**

bonjour,

si la procédure n'a pas changé, lorsque le titulaire de la carte grise reçoit l'avis de contravention, il peut mentionner qu'il n'était pas le conducteur et retourner l'avis de contravention, le conducteur ayant commis l'infraction recevra alors un nouvel avis de contravention à son nom.

salutations